

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 9 mars 2017

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 5

INSTRUCTION N° 507/DEF/DCSEA/DPS/SE
portant abrogation d'un texte.

Du 24 février 2017

INSTRUCTION N° 507/DEF/DCSEA/DPS/SE portant abrogation d'un texte.

Du 24 février 2017

NOR D E F E 1 7 5 0 2 6 3 J

Texte abrogé :

Instruction n° 10000/DCE/1/SD du 22 octobre 1965 (BOC/SC, p. 1362 ; BOEM 501.1.2).

Référence de publication : BOC n° 11 du 9 mars 2017, texte 5.

1. L'instruction n° 10000/DCE/1/SD du 22 octobre 1965 relative à l'ouverture et à la tenue du registre de réservoir dans les établissements et dépôts gérés par le service des essences des armées est abrogée.
2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Luc VOLPI.